GROUPE	3	INSECTICIDE

POUNCE®

INSECTICIDE CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

CONTIENT DE LA PERMÉTHRINE

COMMERCIAL

ATTENTION POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
APPELER UN MÉDECIN EN CAS D'ACCIDENT
(Voir premiers soins et précautions sur l'étiquette)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Perméthrine† 384 g/L

N° D'HOMOLOGATION 16688 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
†BREVET CANADIEN N° 1 008 455
ENTREPOSER À PLUS DE –12°C

FMC Corporation
Agricultural Products Group
1735 Market Street
Philadelphia, PA
USA 19103

Distribué par:
United Agri Products
789 Donnybrook Drive
Dorchester, ON Canada
N0L 1G5

CONTENU NET: 1 LITRE

Précautions propres au produit - épandage terrestre ou aérien

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter les projections de concentré dans les yeux ou sur les mains. Quand l'application de ce produit se fait dans un espace clos ou avec un pulvérisateur pouvant produire des gouttelettes inhalables (de moins de 10 µm de diamètre), porter un respirateur approprié. Ne pas utiliser les plantes de couverture ni les plantes traitées au POUNCE comme fourrage vert pour les animaux. Il est permis de revenir sur la surface traitée dès que le dépôt de bouillie a séché.

Le présent produit renferme un distillat de pétrole à 50,67 %, qui est modérément à fortement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, rejet de déchets ou nettoyage de l'équipment.

Ne pas épandre sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Ne pas épandre par voie terrestre à moins de 15 m d'une étendue d'eau ni par voie aérienne à moins de 100 m d'une étendue d'eau, surtout s'il s'agit d'une masse d'eau de pêche ou d'un habitat d'oiseaux aquatiques. Ce produit est très toxique pour les poissons. Ne pas contaminer les étangs, les lacs, les ruisseaux, les rivières ni les fleuves lors du remplissage ou du rinçage du pulvérisateur ni lors de la pulvérisation. Ce produit est très toxique pour les abeilles; éviter d'en pulvériser quand les abeilles butinent. Le dépôt de bouillie doit être sec avant que les abeilles commencent à butiner dans la culture traitée.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de reseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/

Lire attentivement l'étiquette et le dépliant au complet et bien les comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1 800 331-3148. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Épandage aérien

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette au complet et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Précautions concernant l'utilisation - épandage aérien

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada Tronc commun - Utilisation des pesticides et Module - Pulvérisation aérienne (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.*

NE PAS ÉPANDRE SUR LES ÉTENDUES D'EAU. ÉVITER QUE LA DÉRIVE ATTEIGNE UNE ÉTENDUE D'EAU OU TOUT AUTRE ENDROIT NON VISÉ. NE PAS ÉPANDRE PAR VOIE AÉRIENNE À MOINS DE 100 m D'UNE ÉTENDUE D'EAU, SURTOUT S'IL S'AGIT D'UNE MASSE D'EAU DE PÊCHE OU D'UN HABITAT D'OISEAUX AQUATIQUES.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre quand les conditions météorologiques sont favorables à la dérive hors de la zone visée. Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive (plus de 10 km/h). Ne pas

épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou habitat aquatique vulnérable.

Précautions concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

MODE D'EMPLOI

Le POUNCE est un insecticide à base de pyréthrine de synthèse qui est peu toxique pour les mammifères. Il agit par ingestion et par contact. Il n'a pas d'activité systémique et n'agit pas par inhalation. Il est donc très important de bien en couvrir les plantes. Sauf indication contraire, son application doit se faire par voie terrestre.

CULTURES	**RAVAGEURS**	**mL/ 1000L**	**mL/ha**	**REMARQUES**
ASPERGE BETTERAVE CANOLA (COLZA) CAROTTE CÉRÉALES CHOUX MAÏS LIN LENTILLE LAITUE OIGNON POIS PIMENT POMME DE TERRE BETTERAVE À SUCRE TOURNESOL	Vers-gris: légionnaire noir moissonneur orthogonal à dos rouge blanc	-	180-390	Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (d'au plus 5 feuilles) et/ou de plantes repiqués, utiliser 180 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 295 à 390 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295 à 390 mL/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. NOTA: Le POUNCE ne supprime les vers-gris qu'aux stades ou ils se nourrissent en surface ou grimpent.
	Vers-gris orthogonal		180-390	**Application aérien:** Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis d'au plus 5 feuilles, utiliser 180 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 295 à 390 mL/ha. Ne pas traiter par voie aérienne plus de 1 fois par saison.

ASPERGE	Vers-gris	-	180	Pour supprimer les vers-gris pendant la saison de coupe, faire 1 traitement en plein par voie terrestre sur le sol nu après la coupe, dès l'apparition des dégâts. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Traiter le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte.
CHOU CHOU-FLEUR BROCOLI CHOU DE BRUXELLES	Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères (larves) Altise des crucifères	-	90-180	Traiter par voie terrestre, avec 400 à 650 L d'eau par hectare, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. En cas de grave infestation, utiliser 180 mL/ha. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral® 90 à la dose de 300 mL pour 1000 L d'eau. Peut être utilisé jusqu'à 3 jours avant la récolte du chou, du chou-fleur et du chou de Bruxelles et jusqu'à 7 jours avant la récolte du brocoli.
BROCOLI CHINOIS	Fausse-arpenteuse du chou Fausse-teigne des crucifères (larves) Piéride du chou	-	90-180	Traiter par voie terrestre, avec 400 à 675 L d'eau par hectare, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral® 90 à la dose de 300 mL pour 1000 L d'eau. En cas de grave infestation, utiliser 180 mL/ha. Peut être utilisé jusqu'à 7 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 4 fois par an.
MÃIS SUCRE	Pyrale du maïs ver de l'épi du maïs	-	275-375	**Application terrestre** : Utiliser la dose indiquée avec 325 à 450 L d'eau par hectare. Se servir d'un pulvérisateur à rampe et en régler les buses de façon à bien couvrir les plantes. Si les insectes risquent d'être nombreux, utiliser la dose maximale. Traiter au plus tard dès l'apparition des dégâts foliaires. Contre la deuxième génération de la pyrale du maïs dans les plantations tardives, traiter avant que les panicules soient visibles. Contre le ver de l'épi du maïs, diriger le jet de façon à couvrir les épis et les soies. Pour le nombre de traitements ultérieurs et le moment propice à ceux-ci, suivre le calendrier habituel des traitements de la région. Consulter le calendrier provincial des traitements.
				Application aérien: Il est permis de traiter par voie aérienne, à condition qu'il n'y ait aucun risque de dérive sur les autres cultures et sur les zones occupées par des gens ou du bétail. Utiliser la dose indiquée avec 11 à 35 L d'eau par hectare. Ne pas traiter par voie aérienne plus de 2 fois par année. Le POUNCE peut être utilisé jusqu'à 1 jour avant la récolte.
	Légionnaire D'automne	-	180	**Application aérien ou terrestre :** Voir ci-dessus. Ce traitement ne préviendra pas les dégâts internes aux épis si les insectes y ont déjà pénétré. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte.

CÉRÉALES: blé orge avoine seigle	Ver-gris orthogonal	-	180-390	**Application terrestre**: Faire 1 traitement à la dose indiquée avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Pour supprimer cet insecte attaquant les semis d'au plus 5 feuilles, utiliser 180 mL/ha. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (2,5 à 4 cm de long), utiliser 290 à 390 mL/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. Ne pas remuer la surface du sol pendant 5 jours après le traitement. Le POUNCE ne supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent. **Application aérien:** Il est permis de traiter par voie aérienne, à condition qu'il n'y ait aucun risque de dérive sur les autres cultures et sur les zones occupées par des gens ou du bétail. Utiliser la dose indiquée avec 11 à 35 L d'eau par hectare. Ne pas traiter par voie aérienne plus de 1 fois par an. Traiter quand la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h. Ne pas traiter les semis des cultures indiquées ci-contre une fois qu'ils ont plus de 5 feuilles.
CONCOMBRE (de serre)	Aleurode des serres	260	-	Traiter de façon à bien couvrir tout le feuillage. Retraiter au besoin. Peut être utilisé jusqu'à la veille de la récolte.
GINSENG	Ver-gris légionnaire Ver-gris noir Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc Ver-gris panaché	-	180 à 390	Application au sol: Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. En cas de forte infestation, utiliser la dose maximale; ne pas faire plus de deux traitements par année. Traiter quand le dépistage indique la présence de vers-gris. Par temps sec: Utiliser 295 à 390 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adulte - 2,5 à 4 cm), utiliser 295 à 390 mL/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum.
	Punaise à quatre raies	-	180 à 260	Application au sol: Ne pas faire plus de deux traitements par année. Peut être utilisé jusqu'à 40 jours avant la récolte.

CHAMPIGNON (champignonnière et environs)	Mouches des champignons : sciaridés phoridés (adultes)	-	-	Nébuliser à la dose de 65 à 85 mL pour 1 L d'eau et pour 1000 m^3. Préparation du bâtiment avant la nébulisation : 1. Fermer les portes, les fenêtres et les ventilateurs. 2. Verrouiller ou barricader les entrées, éteindre les veilleuses, poser des panneaux d'avertissement et prendre des mesures pour empêcher les gens et les animaux d'entrer dans la zone. Utiliser avant le remplissage, pendant le refroidissement, pendant le lardage, jusqu'à l'apparition des marques et entre les volées. NOTA : Ne pas traiter plus de 2 fois entre deux volées consécutives, et ne pas traiter plus de 10 fois pendant la culture. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte. Ne pas traiter quand la température de l'air est inférieure à 12°C ou supérieure à 30 °C. Une température supérieure à 30°C peut diminuer l'efficacité du POUNCE. Selon le nombre de mouches et le stade de croissance de la culture, traiter une fois par jour ou au besoin. Cependant, ne pas traiter plus de 20 fois avant l'apparition des marques de la première volée. Il faut suivre attentivement les procédures d'usage pour diminuer le nombre de mouches adultes dans la culture et pour réduire ainsi le besoin de faire des traitements avec pesticides.Consulter le mycologue provincial au sujet des programmes de lutte intégrée à suivre pour supprimer les sciaridés et les phoridés. La durée d'exposition ne doit pas dépasser 1 heure. Par la suite, aérer la champignonnière. Utiliser des ventilateurs pour aérer les champignonnières qui n'ont pas de système à circulation d'air forcée.
PAK-CHOÏ PÉ-TSAI	Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères (adultes)	-	180	Traiter par voie terrestre, avec 400 à 675 mL d'eau par hectare, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral® 90 à la dose de 300 mL pour 1000 L d'eau. Peut être utilisé jusqu'à 3 jours avant la récolte. Ne pas traiter plus de 4 fois par saison.
ARACHIDE	Cicadelle de la pomme de terre	-	180	Traiter par voie terrestre avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes, dès qu'il y a plus de 2 cicadelles par plante. Retraiter au besoin. Ne pas traiter moins de 14 jours avant la récolte.
PIMENT	Pyrale du maïs	-	180	Traiter par voie terrestre, dès l'apparition des pyrales, entre la fin de juillet et la mi-septembre. Retraiter tous les 7 jours. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte.

POMME DE TERRE	Doryphore de la pomme de terre Altise de la pomme de terre Cicadelle de la pomme de terre Punaise terne	-	180-260	**Application terrestre :** Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. En cas de grave infestation, utiliser la dose maximale. Retraiter au besoin. Peut être utilisé jusqu'à la veille de la récolte.
				Application aérien : Utiliser 20 à 45 L d'eau pour bien couvrir les plantes. En cas de grave infestation, utiliser la dose maximale. Peut être utilisé jusqu'à la veille de la récolte. Ne pas traiter par voie aérienne plus de 1 fois par saison.
	Ver-gris panaché	-	180	Traiter par voie terrestre, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts, habituellement à la fin de juillet ou en août, selon l'endroit. Pour de bons résultats, il faut que la bouillie pénètre le feuillage dense.
RADIS	Altise des crucifères	-	180	Traiter par voie terrestre, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. Retraiter au besoin, mais pas moins de 2 jours avant la récolte.
RAIFORT	Altise des crucifères	-	180	Traiter par voie terrestre, dès l'apparition des insectes ou d'une infestation par ceux-ci. Retraiter au besoin, mais pas moins de 2 jours avant la récolte.
HARICOT MANGE-TOUT	Pyrale du maïs	-	260	**Application terrestre :** Traiter dès le premier signe d'infestation. Retraiter au besoin. Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte.
				Application aérien : Utiliser 20 à 45 L d'eau dès le premier signe d'infestation. Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte. Peut être utilisé par voie aérienne 2 fois par saison.
TABAC (de grandes cultures)	Ver-gris moissonneur Ver-gris blanc	-	175	Traiter par voie terrestre, comme il est indiqué ci-dessous, en utilisant un volume total de 220 à 450 L de bouillie et une pression de 175 à 350 kPa. L'activité des vers-gris est à son maximum en fin de soirée et la nuit. Autant que possible, traiter quand les insectes se nourrissent, en suivant la méthode qui convient le mieux parmi celles qui sont indiquées ci-dessous.
TABAC – traitement de la culture de protection			175	Traiter la culture de seigle ou de blé de protection quand elle a 10 à 15 cm de haut, 4 ou 5 jours avant de labourer. Traiter aussi les vaines clôtures et une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté. Ne pas utiliser les cultures de protection traitées au POUNCE comme fourrage vert pour les animaux.
TABAC – traitement du sol			175-350	Traiter 1 fois, 5 jours avant le repiquage. Si le sol est sec à 1 cm ou plus de profondeur, utiliser la dose maximale. Ne pas incorporer. Traiter aussi les vaines clôtures et une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté. Ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours après le traitement.

TABAC – traitement après le repiquage			175	Traiter 1 fois les plants repiqués, juste avant les dégâts prévus des vers-gris. Si les insectes sont nombreux, traiter aussi les vaines clôtures et une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté. Ne pas traiter moins de 55 jours avant la récolte.
TOMATE (de serre)	Aleurode des serres	260	-	Traiter de façon à bien couvrir le feuillage. Retraiter au besoin. Peut être utilisé jusqu'à la veille de la récolte.
TOMATE (de plein champ)	Doryphore de la pomme de terre Altise de la pomme de terre Sphinx de la tomate Ver-gris panaché	-	180-260	Traiter par voie terrestre, avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes.
	Noctuelle de la tomate	-	260-365	Traiter par voie terrestre. En cas de grave infestation, utiliser la dose maximale. NOTA : Les noctuelles qui sont déjà dans les fruits ne seront pas supprimées. Retraiter au besoin. Ne pas traiter moins de 1 jour avant la récolte.
NAVET	Altise des crucifères	-	180	Traiter par voie terrestre, au stade 2 à 8 feuilles, dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts. Retraiter au besoin, mais pas plus tard qu'au stade 8 feuilles.

CULTURES FRUITIÈRES : Dans le tableau ci-dessous, « mL/1000 L » se rapporte aux bouillies diluées (pour les traitements foliaires), et « mL/ha », aux bouillies concentrées. Pour le moment propice aux traitements, suivre le calendrier provincial. Dans les cas où on propose un éventail de doses, utiliser la dose maximale si les insectes risquent d'être nombreux. Ne traiter que par voie terrestre, et utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes.
NOTA : Dans les vergers où on pratique la lutte intégrée, il est déconseillé de faire d'autres traitements, parce que ceux-ci risquent de réduire considérablement le nombre des arthropodes utiles.

CULTURES	RAVAGEURS	mL/ 1000L	mL/ha	REMARQUES
POMMIER	Arpenteuse tardive Livrée d'Amérique	90-175	260-520	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.
	Pique-bouton du pommier	90-175	260-520	

	Charançon de la prune Cicadelle blanche du pommier	125-175	360-520	
	Mineuse des feuilles Noctuelle des fruits verts Mouche de la pomme Carpocapse de la pomme Enrouleuses Punaise terne Punaise de la molène Petit carpocapse de la pomme	175	520	
	Sésie du pommier Sésie du cornouiller			Mélanger 22 mL pour 100 L d'eau avec 2 L d'huile blanche d'été. Lorsque la surveillance indique que les adultes sont actifs (entre la fin de juin et le début d'août), traiter le tronc de chaque pommier par bassinage, jusqu'au ruissellement, au moyen d'un pulvérisateur à dos, à main ou à jet porté. Si, 14 jours plus tard, il y a encore des adultes, on peut faire un deuxième traitement. Ne pas traiter moins de 7 jours avant la récolte.
BLEUET (année végétative seulement)	Thrips	-	180	Utiliser 70 mL de matière active par hectare. Traiter 1 fois, entre la mi-mai et le début de juin, quand les plantes ont 1 à 2 cm de haut.
POIRIER (est du Canada seulement)	Psylle du poirier (adultes et nymphes) Carpocapse de la pomme Noctuelle des fruits verts	175	520	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.
POIRIER (Colombie-Britannique	Psylle du poirier – avant la floraison (adultes hivernants)	175	520	Traiter jusqu'au stade de la feuille verte de 1 cm du poirier. NE PAS utiliser en C.-B. pour la lutte contre le psylle du poirier au stade nymphal.
	Psylle du poirier (après la floraison)	175-350	520-1000	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte à la dose de 175 mL ni moins de 14 jours avant la récolte à la dose de 350 mL.

	Carpocapse de la pomme	175	520	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.
PÊCHER BRUGNONIER	Tordeuse orientale du pêcher	90-175	275-520	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.
	Charançon de la prune Punaises des plantes	175	520	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.
PRUNIER	Charançon de la prune	175	520	NE PAS traiter moins de 7 jours avant la récolte.
VIGNE	Tordeuse de la vigne	175	360	NE PAS traiter moins de 21 jours avant la récolte.
	Cicadelle du raisin	90	175	NE PAS traiter moins de 21 jours avant la récolte.

ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT ET PÉPINIÈRES COMMERCIALES : Pour la suppression des insectes sur les arbres et les arbustes d'ornement (à l'exclusion des terres boisées).

ARBRES	**RAVAGEURS**	**mL/ 1000L**	**mL/ha**	**REMARQUES**
SAPIN BAUMIER SAPIN DE DOUGLAS MÉLÈZE LARICIN (TAMARAC) PINS ÉPINETTES	Chenille à houppes du douglas Chenille à houppes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes Tenthrèdes(s' alimentant ouvertement)	-	45-90	Appliquer en utilisant le matériel disponible et le taux de dilution qui y est approprié. Traiter 1 fois par saison. Calculer le traitement d'après le volume à utiliser par arbre, afin de bien couvrir les plantes tout en limitant la pulvérisation hors cible.
AUTRES CONIFÈRES ARBRES ET ARBUSTRES	Chenille à houppes du douglas Chenille à houppes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes Tenthrèdes(s' alimentant ouvertement)	-	45-90	Ce produit peut être utilisé pour la suppression des insectes indiqués sur les conifères non indiqués pourvu qu'on en détermine préalablement la phytotoxicité pour l'espèce à protéger. Pour ce faire, en pulvériser sur une petite partie peu visible de l'arbre ou de l'arbuste, attendre 24 heures et voir s'il y a des effets indésirables.
ARBRES ET ARBUSTES À FEUILLAGE CADUC	Livrée d'Amérique Tisseuse du fusain Chenille à	90	-	Appliquer sous forme de bouillie diluée (si on se sert d'un nébulisateur, utiliser 75 L d'eau). Traiter dès l'apparition des insectes.

	tente estivale Livrée des forêts Pucerons (s'alimentant ouvertement)			
SEMIS D'ARBRES - PÉPINIÈRES	Vers-gris	-	180	Traiter par temps assez chaud et humide, quand les larves sont petites (au plus 2,5 cm de long).

MATÉRIEL DE PULVÉRISATION : Les résultats d'un traitement dépendent du soin qu'on y met. Il faut choisir le matériel qui convient. Pour traiter les gros arbres (ou les peuplements) accessibles par voie terrestre, il vaut mieux utiliser un pulvérisateur à moteur et à haute pression ou un nébulisateur. Les pulvérisateurs à haute pression débitent un gros volume de produit dilué, et il faut en utiliser assez pour mouiller tout le feuillage. Les nébulisateurs sont conçus pour appliquer un petit volume de produit concentré, et il faut en utiliser juste assez pour humecter le feuillage. Les pulvérisateurs à main sont habituellement suffisants pour traiter les arbres d'ornement de taille moyenne (d'au plus 4,5 m de haut), et il faut alors diluer le POUNCE.

SERRES DE PÉPINIÈRES FORESTIÈRES	**RAVAGEURS**	**mL/ 1000L**	**mL/ha**	**REMARQUES**
SEMIS DE CONIFÈRES: ÉPINETTES PINS CÈDRES IFS GENÉVRIERS	Charançon de la racine du fraisier	-	-	Appliquer 65 mL de produit pour 100 L d'eau, jusqu'au ruissellement, à l'apparition des adultes et avant le début de la ponte. Un seul traitement par saison, fait au moment propice, devrait suffire pour supprimer les adultes. Si, 21 jours plus tard, la surveillance montre qu'il y a encore des adultes, on peut faire un deuxième traitement.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.
NATURE DE LA RESTRICTION : N'utiliser que de la façon autorisée; se renseigner auprès des autorités provinciales de réglementation des pesticides au sujet des permis d'utilisation qui pourraient être exigés.
USAGES RESTREINTS :
USAGE COMMERCIAL SUR LES TERRES BOISÉES : N'appliquer ce produit que par voie terrestre. Utiliser dans les plantations d'arbres de Noël, les peuplements de grande valeur servant à la production de semences et les autres zones boisées de grande valeur et à aménagement extensif. Avant de traiter localement des terres boisées, demander conseil aux agents provinciaux ou fédéraux des forêts et/ou des pêches. Ce produit peut être utilisé sur des terres boisées sous la surveillance des agents forestiers provinciaux ou fédéraux.

ARBRES	**RAVAGEURS**	**mL/1000L**	**mL/ha**	**REMARQUES**
SAPIN BAUMIER SAPIN DE DOUGLAS MÉLÈZE LARICIN (TAMARAC) PINS ÉPINETTES	Chenille à houppes du douglas Chenille à houppes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes Tenthrèdes (s'alimentant ouvertement)	-	45-90	Appliquer en utilisant le matériel disponible et le taux de dilution qui y est approprié. Traiter 1 fois par saison. Calculer le traitement d'après le volume à utiliser par arbre, afin de bien couvrir les plantes tout en limitant la pulvérisation hors cible.

AUTRES CONIFÈRES ARBRES ET ARBUSTRES	Chenille à houppes du douglas Chenille à houppes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes Tenthrèdes(s'alimen -tant ouvertement)	-	45-90	Ce produit peut être utilisé pour la suppression des insectes indiqués sur les conifères non indiqués pourvu qu'on en détermine préalablement la phytotoxicité pour l'espèce à protéger. Pour ce faire, en pulvériser sur une petite partie peu visible de l'arbre ou de l'arbuste, attendre 24 heures et voir s'il y a des effets indésirables.
ARBRES ET ARBUSTES À FEUILLAGE CADUC	Livrée d'Amérique Tisseuse du fusain Chenille à tente estivale Livrée des forêts Pucerons (s'alimentant ouvertement)	90	-	Appliquer sous forme de bouillie diluée (si on se sert d'un nébulisateur, utiliser 75 L d'eau). Traiter dès l'apparition des insectes.
SEMIS D'ARBRES ZONES DE REBOISE-MENT	Ver-gris	-	175	Traiter par temps assez chaud et humide, quand les larves sont petites (au plus 2,5 cm de long).

MATÉRIEL DE PULVÉRISATION: Les résultats d'un traitement dépendent du soin qu'on y met. Il faut choisir le matériel qui y convient. Pour traiter les gros arbres (ou les peuplements) accessibles par voie terrestre, il vaut mieux utiliser un pulvérisateur à moteur et à haute pression ou un nébulisateur. Les pulvérisateurs à haute pression débitent un gros volume de produit dilué, et il faut en utiliser assez pour mouiller tout le feuillage. Les nébulisateurs sont conçus pour appliquer un petit volume de produit concentré, et il faut en utiliser juste assez pour humecter le feuillage. Les pulvérisateurs à main sont habituellement suffisants pour traiter les arbres d'ornement de taille moyenne (d'au plus 4,5 m de haut), et il faut alors diluer le POUNCE. PRÉCAUTIONS: QUANT ON UTILISE CE PRODUIT SELON LES DIRECTIVES SUR DES TERRES BOISÉES, NE PAS APPLIQUER À MOINS DE 100 m DES MASSES D'EAU DE PÊCHE OU DES HABITATS D'OISEAUX AQUATIQUES. VOIR LES AUTRES PRÉCAUTIONS SUR L'ÉTIQUETTE.

BÂTIMENTS AGRICOLES	**RAVAGEURS**	**mL/ 1000L**	**mL/ha**	**REMARQUES**
Bouveries, Étables à vaches laitières, Poulaillers, Étables,Usines Alimentaires, Laiteries, Parcs d'engraissement	Mouche domestique Mouche piquante des étables	5200 (ou 25 mL par 5 L)	-	**Traitement superficiel à effet rémanent :** Utiliser 5 L pour 100 m^2. Ne pas faire de pulvérisation dans l'air ambiant. Ne pas pulvériser directement sur les bovins ni sur les volailles. Ne traiter les laiteries que lorsqu'elles ne sont pas en activité. Avant la reprise des activités, bien nettoyer les ustensiles à lait.

CALLIPHORES : Les calliphores sont des insectes de l'ordre des Diptères. Ressemblant à la mouche domestique, elles s'en distinguent par leur paresse et leur comportement erratique ainsi que par leurs ailes, qui se chevauchent lorsqu'elles sont au repos. Elles ont l'habitude d'entrer dans les bâtiments en automne et de se rassembler pour y hiverner. Quand les jours commencent à raccourcir, à la mi-août, elles partent à la recherche d'un abri pour hiverner. Lorsque, pendant cette recherche, le temps commencent à se refroidir, elles sont attirées par les murs chauds et ensoleillés, ce qui donne l'occasion de les supprimer à l'extérieur des bâtiments.

SUPPRESSION À L'EXTÉRIEUR : Calliphores : Préparer une bouillie en mélangeant 130 mL avec 10 L d'eau. Pulvériser cette bouillie sur les murs extérieurs, y compris les avant-toits, les sous-faces et, s'il y a lieu, les boiseries de fenêtres des barraques, des réfectoires, des salles d'exercice, des hangars, des

entrepôts, des bâtiments de matériel, des bâtiments agricoles et des autres bâtiments où les calliphores causent des désagréments. Traiter à la dose approximative de 10 L de bouillie pour 100 m^2. Le moment propice au traitement se situe entre la mi-août et la fin de septembre, selon les conditions météorologiques.
ARAIGNÉES : Mélanger 130 mL avec 10 L d'eau, et pulvériser ce mélange là où les araignées se rassemblent, surtout sous les avant-toits et sur les sous-faces des bâtiments. Traiter en cas de grave infestation par les araignées.

APPLICATION TOPIQUE SUR LES BOVINS À VIANDE, LES VACHES LAITIÈRES NON LACTANTES ET LES VOLAILLES
1. PULVÉRISATION
VACHES LAITIÈRES – non lactantes :
Ne pas traiter moins de 30 jours avant le début de la lactation.
Attendre 7 jours entre le dernier traitement et l'abattage.

INSECTES	DOSE	TRAITEMENT
MOUCHE DES CORNES MOUCHE FACIALE MOUCHE NOIRE	Mélanger 125 mL avec 100 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser 1 à 2 L de bouillie par animal, sur tout le corps. Contre la mouche des cornes et la mouche faciale, retraiter au besoin, mais pas plus de 1 fois toutes les 2 semaines. Contre la mouche noire, il faudra peut-être faire un autre traitement 8 jours plus tard.
MOUCHE DES CORNES MOUCHE FACIALE	Mélanger 13 mL avec 1 L d'eau dans un pulvérisateur à base pression.	Pulvériser 25 à 50 mL de bouillie par animal. Traiter la face et les épaules. Retraiter au besoin, mais plus de 1 fois toutes les 2 semaines.
POUX	Mélanger 125 mL avec 400 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser la bouillie jusqu'à ce que l'animal en soit couvert au complet. Il est conseillé de faire un autre traitement 14 à 21 jours plus tard.

BOVINS DE BOUCHERIE:

MOUCHE DES CORNES MOUCHE FACIALE POUX MOUCHE NOIRE	Mélanger 125 mL dans 400 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser la bouillie jusqu'à ce que l'animal en soit couvert au complet. Contre les poux, il est conseillé de faire un autre traitement 14 à 21 jours plus tard. Contre la mouche noire, il faudra peut-être faire un autre traitement 8 jours plus tard. Attendre 7 jours entre le dernier traitement et l'abattage.

VOLAILLES:

LIPONYSSE DES VOLAILLES	Mélanger 125 mL dans 100 L d'eau dans un pulvérisateur.	Utiliser 4 L de bouillie pour 100 volailles. Pulvériser d'en bas pour bien traiter de la zone de ventilation. Ne pas abattre les volailles moins de 7 jours après le traitement.

2. GRATTE-DOS (Pest-Doo m, Lewis)
Pour le traitement des bovins à viande dans les pâturages ou les parcours avec des gratte-dos placés dans des conditions d'emploi libres ou forcées. Ne pas utiliser pour les vaches laitières lactantes.

BOVINS À VIANDE:

MOUCHE NOIRE	Diluer 125 mL dans 10 L d'huile légère.	Calibrer les gratte-dos de façon à ce que la dose par animal ne dépasse pas 0,125 g de perméthrine par animal et par jour. Avant l'abattage, prévoir un délai de non-traitement de 1 jour.

MOUTON:		
Barbin du mouton	Dose: Mélanger 125 mL avec 50 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser sur l'animal jusqu'à ce qu'il en soit bien couvert. Ne pas appliquer plus de 150 mL de bouillie par animal. Faire un traitement par année, en automne ou en hiver, avant l'agnelage et la tonte. Ne pas traiter les animaux malades. Ne pas contaminer les aliments ni les points d'eau. Ne pas traiter les jeunes moutons ni les moutons adultes moins de 90 jours avant leur abattage.

PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE:

PLANTES	**INSECTES**	**DOSE**	**TRAITEMENT**
ASPIDISTRAS BÉGONIAS FOUGÈRE DE BOSTON CHRYSANTHÈMES CORDYLINES DIEFFENBACHIAS DRAGONNIERS FICUS FUCHSIAS GÉRANIUMS GERBERAS IMPATIENTES PÉTUNIAS PHILODENDRONS POINSETTIAS ROSIERS SANSEVIÈRES PLANTE-ARAIGNÉE	Aleurode des serres	Mélanger 26 mL de POUNCE avec 100 L d'eau.	Pulvériser de façon à bien couvrir tout le feuillage. Retraiter au besoin pour continuer à supprimer les insectes. Bien qu'on n'ait pas signalé de dégâts, il est conseillé de ne pas traiter les fleurs ouvertes en serre.
	Mineuse du chrysanthème	Mélanger 26 mL de POUNCE avec 100 L d'eau.	Traiter avec un pulvérisateur conventionnel une fois que la population d'insectes s'est développée. Au besoin, retraiter 1 fois par semaine.

REMARQUE SUR L'UTILISATION EN SERRE : Ne pas mélanger le POUNCE avec d'autres pesticides, parce que beaucoup de variétés de plantes peuvent réagir différemment aux mélanges de produits chimiques. Sur les plantes ornementales à feuilles cireuses, l'emploi d'un agent mouillant adhésif peut améliorer l'efficacité du POUNCE.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, POUNCE, insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide POUNCE et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

1. Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide POUNCE ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes nuisibles.
2. Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

3. Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
4. Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
5. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
6. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC Corporation par Internet à www. cropsolutions.fmc.com ou par téléphone au numéro 1-888-593-6224.

PREMIERS SOINS : ATTENTION – Ce produit contient un distillat du pétrole, donc, en cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Si la victime est sans connaissance, lui donner de l'air. En cas de projections dans les yeux, rincer avec beaucoup d'eau propre. En cas de contact avec la peau, laver au savon et à l'eau. Si une irritation se produit et qu'elle persiste, consulter un médecin. En cas d'inhalation, faire prendre l'air à la victime. Si elle a du mal à respirer et que cela persiste, appeler un médecin. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des aliments et hors de la portée des enfants et des animaux. Craint le gel. Entreposer à plus de –12 °C.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS : Porter le matériel de protection approprié (gants, lunettes et tablier) lors du nettoyage du déversement. Si le récipient fuit, arrêter la fuite, et placer le récipient dans un fût ou un sac en plastique résistant.
En cas de déversement ou de fuite, endiguer et absorber le liquide avec une matière inerte (sable, argile, litière pour chats, etc.) avec une pelle, mettre le tout dans une poubelle scellable.
Sur les surfaces dures : Répandre une légère couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau avec un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber avec une matière inerte et mettre dans une poubelle avec une pelle.
Sur le sol : Enlever les premiers 15 cm de terre sur les lieux du déversement et les remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément aux règlements provinciaux. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit et avec le fabricant.

ÉLIMINATION :
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette, et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

POUNCE et FMC sont des marques déposées de FMC Corporation.